

## **Compte- rendu du conseil municipal du jeudi 20 juin 2022**

Le Conseil municipal s'est réuni ce jour à 20 h 30 en session ordinaire. 10 membres présents. Absents excusés : Michel PONCHON et Hélène EPINAT.

**Commerce restaurant** : Mme Anaïs PELISSIER a arrêté le restaurant « La loge aux vignes » depuis le début du mois de juin. Le propriétaire du fonds de commerce Jean Jacques DAUMAS souhaite le céder à la commune. Le conseil municipal décide l'achat de ce fonds de commerce au prix de 35 000.00€ correspondant à tout un ensemble de matériel qui constitue le fond. Il est décidé de lancer la procédure de rachat et se rapprocher du trésor public. Le conseil municipal va réfléchir après cet achat, pour le rétrocéder à un candidat potentiel ou alors le mettre en location gérance.

**Achat terrain dans le bourg** : La maison ex Merle, voisine de la mairie, a changé de propriétaire. Hors il se trouve que le trottoir devant la mairie n'appartient pas à la commune. L'occasion est saisie pour régulariser cette situation. La commune souhaite également acheter un passage entre 2 parcelles sous le bourg, côté sud. Ce passage d'une longueur de 12 mètres permettra une meilleure accessibilité à nos parcelles. Le conseil municipal donne son accord pour ces achats.

**Subvention aux associations de Marcoux** : Compte-tenu de la forte augmentation de ces subventions l'an passé, le conseil municipal décide de maintenir les mêmes montants pour 2022 :

**ACCA (chasse)** : 200€, **Amicales des boules** : 200€, **Amicales des pompiers** : 150€, **Association « les classards »** : 150€, **Centre culturel de Goutelas** : 200€, **Comité des fêtes** : 270€, **FNACA** : 100€, **Gymnastique volontaire** : 200€, **Les Fardelets** : 200€, **Sou des écoles** : 275€, **Foot ESCM** : 150€, **CERF** : 200€

**Avance trésorerie du budget général au budget Ombrière** : Le conseil municipal décide d'accorder une avance de trésorerie pour le budget Ombrière d'un montant de 5 253.00€, compte-tenu d'un décalage d'une année entre l'élaboration du budget et le versement par EDF de la vente de l'électricité. Vente d'électricité pour 2022 : 4 700.78€, en dessous des prévisions. Cette avance de trésorerie sera remboursée au fil des années au budget général.

**Décision modificative** : Le conseil municipal décide d'une écriture modificative au budget général de 2 224.00€.

**Tarif repas cantine** : notre fournisseur de repas pour la cantine (API restauration) a décidé d'augmenter leur prix de 7.06%. Le conseil municipal décide d'augmenter le prix du repas qui est actuellement à 3.70€ pour les enfants et 4.70€ pour les adultes, pour le porter à 3.85€ pour les enfants et 4.85€ pour les adultes par un vote 8 pour et 2 contre.

**Rénovation de la mairie** : le chantier avance normalement, la peinture des murs est finie et le sol également. Il reste l'électricité, le chauffage, la ventilation et les menuiseries intérieures à finir. Le déménagement devrait se faire la semaine après le 14 juillet. Nous comptons sur la mobilisation de tous pour ce déménagement.

**Préau école** : le conseil municipal donne son accord pour la construction d'un préau à l'école d'une grandeur de 36m<sup>2</sup>. Le conseil Départemental a donné son accord pour nous accorder une subvention de 50% pour un montant de dépense prévue de 30 000.00€ Hors Taxes.

**Les classards** : Suite à notre appel, l'association des jeunes de Marcoux va reprendre. Leur association est en train de se construire. Concernant le local, il est décidé de revoir la fermeture des portes avant de leur laisser à disposition.

### **Questions diverses** :

- **Chauffage école** : Après plusieurs mois de réflexion pour le changement du chauffage de l'école (l'actuel est déficient et souvent en panne), le conseil municipal a choisi de changer la chaudière fioul par une nouvelle chaudière qui pourra utiliser du Bio fioul, plus écologique. D'autres systèmes de chauffages ont été étudiés mais leur coût ou leur faisabilité était un obstacle. Le coût de la chaudière est de 9 641.78€ HT et nous demanderons une subvention de l'ordre de 50% au conseil départemental dans le cadre des aides aux communes pour 2023.
- **Association des séniors** : M. LABBAYE nous a fait part de son envie de faire repartir l'association des séniors. Il est décidé d'informer toutes les personnes de plus de 65 ans par un courrier dans les boîtes aux lettres. Le conseil municipal serait heureux que cette association en sommeil puisse revivre. Il faut préciser à tous les intéressés que cette association peut avoir plusieurs activités (pétanques, cartes, marches, ...) il suffit que des bénévoles créent ces activités.
- **Rampe d'accès** : M. LABBAYE nous propose aussi de mettre en place une rampe d'accès au milieu des escaliers qui relie l'église au cimetière. Il propose la fabrication et la pose de cette rampe gratuitement, seule la fourniture sera à la charge de la mairie pour environ 400€. Le conseil municipal le remercie chaleureusement pour cette idée et lui donne le feu vert pour la réaliser.
- **Concours de pétanque** : tous les ans, sauf années Covid, un concours de pétanque de l'arrondissement de Montbrison est organisé le 27 août. Le conseil municipal décide de participer en présentant 2 équipes de 3 joueurs. Il aura lieu cette année à Boën-sur-Lignon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.